



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Votre Commission de gestion et des finances s'est réunie le mardi 14 mai 2019 de 08h30 à 19h00 à la Salle des commissions dans la composition suivante :

Présidente :	Madame	Roxane BERNER
Membres :	Madame	Diane BURRUS
	Messieurs	Pierre del BOCA
		Volker GASS
		Hans-Jörg HIRSCH
Rapporteur :	Monsieur	Michel RACINE
		Markus AFFOLTER

La commission a siégé en présence de :

Messieurs	Alain CLERC, syndic
	Nicolas RAY, secrétaire municipal
	Didier REYMOND, boursier
Madame	Malyse LUISIER, adjointe

Les municipaux ont été entendus à tour de rôle dans l'ordre suivant :

- 08h45 : M. Alain Clerc, Syndic
- 13h30 : Mme Anne Merminod
- 14h30 : Mme Cécile Theumann
- 15h30 : M. Pierre-Yves Brandt
- 16h30 : M. Marcel-André Panzera

En préparation de la séance du mardi, la COGEFI avait déjà siégé le jeudi 9 mai de 20h30 à 23h00.

Les documents suivants étaient disponibles avant la séance :

- Les comptes 2018 et les comptes par nature 2018
- Le bilan 2018
- Le rapport de gestion 2018
- Le rapport 2018 du réviseur Fidinter

- Les comptes 2017 du chalet des Alouettes, du SDIS Chamberonne et la Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge
- Quelques documents de travail

Remarques générales

L'année 2018 s'est soldée par une perte (excédent de dépense) de CHF 96'726.- par rapport au montant budgété de CHF 2'715'120.- . Pour mémoire, le préavis 17/17 pour le Budget 2018 avait même prévu un excédent de charges de CHF 4'550'362.

La marge d'autofinancement est positive et atteint même CHF 5'187'272, après avoir budgété un montant négatif de CHF 1'372'660. Le montant original dans le préavis était même négatif de CHF 3'203'502.

Evidement la municipalité est très satisfaite de ce bon résultat. Elle remercie M. Reymond pour la bonne présentation des comptes. Pour la première fois elle soumet un préavis pour l'approbation des comptes, chose qui devrait se refaire dans les années à venir.

La raison de cette énorme différence se trouve dans plusieurs évènements :

- 1) Un recours d'impôts qui a permis de dissoudre un montant CHF 4'264'128 dans les provisions débiteurs pour compenser cette perte sur débiteur et un ajustement des provisions débiteurs par dissolution d'un montant additionnel de CHF 1'600'000. Les provisions débiteurs sont ainsi alignées avec les chiffres du canton. Ces modifications de réserves n'ont aucun effet sur la marge d'autofinancement.
- 2) La perte de débiteur a comme effet que la péréquation et la facture sociale sont réduites de CHF 3'753'393. Cela améliore directement la marge d'autofinancement.
- 3) Les recettes fiscales étaient de CHF 1'717'289 de plus que budgété ce qui indique ainsi une stabilité du revenu par habitant.
- 4) La bonne gestion des charges a permis de réduire les charges de CHF 729'000 par rapport au budget.

Sans l'effet extraordinaire du recours, le résultat aurait montré une marge d'autofinancement positive de CHF 1'433'879 et un résultat presque équilibré.

La baisse du point d'impôt dû à la perte du débiteur permet à la commune de toucher un montant important des dépenses thématiques par la péréquation, car le seuil à partir duquel il est possible de récupérer un montant a fortement baissé. Cette correction est estimée à CHF 700'000, montant comptabilisé.

Le résultat est amorti sur les réserves générales et pas sur le capital, raison pour laquelle le capital reste stable par rapport à 2017.

Les charges intercommunales sont basées sur les chiffres de population des communes donnés par le canton (SCRIS). Ces chiffres montrent une différence avec ceux de la commune, ce qui s'explique probablement par un décalage d'enregistrement. D'après le SCRIS on est toujours dans une augmentation de la population, en contradiction avec les chiffres de la commune.

1. Administration générale

- 1020.3061.000 Selon préavis frais forfaitaires de la municipalité
- 1100.3090.002 Frais de Mme Fischer, mandat recherche et annonce combinés
- 1120.3185.017 Projet Organize, pas de frais en 2018
1120.3185.020 Projet Organize, pas de frais en 2018
- 1140.3667.000 Communauté de santé : 2 actions organisées
- 1400.3170.001 Frais comme repas conseil, commission
1400.3170.002 Frais de bouche, frais assiettes cuisine etc.
1400.3170.003 Sapin de Noël etc
- 1500.3510.000 CHF 9.50 par habitant
- 1800.3517.005 Prix du carburant en augmentation
- 1700.3653.011 Le soutien pour l'abbaye des lacustres avait été initialement oublié dans le budget. Un montant de 15'000 avait été ajouté par amendement, mais ne figure pas dans la colonne « Budget 2018 ».
- 1900.3101.002 En général la majorité des coûts sont des frais du système ABACUS et NESTEC
1900.3101.003 Le contrat de maintenance de ABACUS est de CHF 23'000. Un contrat avec Prilly existe aussi.
1900.3101.007 -----. La ventilation sur les comptes pour les factures est difficile.

2. Finances

La COGEFI a demandé plus de transparence sur la structure d'impôts. Des informations sur le nombre de contribuables, revenu fiscal par tranche de salaire et fortune vont être disponibles pour la discussion sur le point d'impôt en automne.

- 2000.3187.000 Budget était estimé trop bas
2000.3141.013 Il s'agit du travail temporaire. C'est une mauvaise nomenclature
2000.4362.002 Montant vient du canton
- 2100.4004.000 La COGEFI attend la réponse combien de personnes sont concernées ?
2100.4011.000 Diminution du nombre d'entreprise de 355 à 267. Cette diminution ne représente pas la diminution réelle du nombre d'entreprises entre 2017 et 2018 mais est le résultat d'un travail de mise à jour de la liste des entreprises. Une partie de la diminution du nombre d'entreprises date par conséquent d'avant l'année écoulée.
2100.4809.005 Dissolution de la réserve suite au recours. Le total 2100 montre ainsi les impôts réels sur 2018. Le montant du recours touche plusieurs comptes d'impôts
- 2200.3801.000 Dissolution d'une partie réserve débiteurs et attribution fonds de réserve générale

3. Domaines et bâtiments

3500.3123.000 La commune va contrôler avec les SI. Centre 60 possède des panneaux et ne devrait pas consommer autant d'énergie.

3501.3124.000 Montant varie par rapport au budget puisque on ne sait pas quand le mazout est livré.

3503.4271.000 Une baisse était prévue et budgétée, mais les locations avaient même augmenté par rapport à 2017. Explications de la municipalité encore en attente.

3512.4271.008 Location à partir 2019 pour CHF 231, avec paiement rétroactif dès 2015. Le courant des panneaux coûte CHF 0.19 par kWh.

3513.3124.000 Nouvelle répartition des charges

3513.3161.000 La commune loue et après sous-loue une partie dans le Bochet 14.

Les honoraires de gérance dans plusieurs bâtiments sont actuellement analysés par le responsable des bâtiments, ainsi que les coûts de maintenance.

4. Travaux

4200.3011.001 Adjoint arrivé en mars

4300.3312.000 Amortissement Réfection Rue du Centre & Bochet

4300.3155.000 La clé de répartition d'entretien a changé

4390.3123.000 Une partie de la facture 2017 se retrouve en 2018

4390.3143.000 Echange de 3 candélabres à CHF 5900

4400.3141.001 On fait appel à des externes si la voirie n'arrive pas, comme entretien des arbres. En 2017 il y avait des problèmes d'arbres.

4400.3145.005 On fait un minimum d'entretien au cimetière

4500.3155.000 La clé de répartition d'entretien a changé

4600.3185.013 Coûts refacturés dans 4600.4313.004

4600.3185.014 Contrôle à la fin du chantier

5. Instruction publique et cultes

5100.3522.002 CRENOL, service logopédiste et psychologue

5110 Pavillon Tout était coupé en 2018, en 2019 utilisé pour l'assemblage d'une voiture de course électrique de l'EPFL.

5130.3123.000 Plusieurs bâtiments sont sur le même compteur. Clé de répartition pas précise

5200.3662.004 Plus d'élèves en 2018. Transport fait par les TL pour 112 élèves. Pour le secondaire la commune paie des abonnements.

5700.3522.013 Les grands travaux terminés. Encore des chambres à refaire.

6. Police

6100.3510.001 La réforme policière va être terminée en 2022.

6100.4363.004 Un nouveau règlement des macarons est en train d'être écrit et doit être approuvé par le conseil communal.

6500.3521.01 Le montant -- correspond à une quote-part provisoire avec correctif sur 2019.

7. Sécurité sociale

7100.3655.003 Augmentation de frais d'administration pour l'encaissement et augmentation du nombre d'enfants.

7110 UAPE Augmentation des places de 4.8%. Part parents plus élevée que dans d'autres communes.

7110.3182.000 Coûts élevés puisque le système n'est pas encore sur la fibre optique de la commune, raison pour laquelle un 2^e téléphone mobile a été installé.

7110.3185.003 Pas d'explication, réponse de la commune encore ouverte

7100.3659.003 On avait budgété une aide de 30'000 pour les "Balcons du Léman", mais le montant n'était pas demandé, les 15'000 pour apollo n'était pas utilisé.

Bilan

Actifs

Stock dans le bilan représente mazout, vin et carnets de repas

Passifs

L'état de la dette fin 2018 est de 12 millions sur 20 ans dès 2015 à 1.14%. En plus un emprunt de 3 millions à court terme à intérêt négatif pour acheter le terrain. Cet emprunt a été remboursé entre temps.

Fonds de réserve générale qui est censé - absorber les pertes futures a été augmenté à CHF 4'396'234.

Le fonds de réserve péréquations et facture sociale est augmenté à CHF 3'799'706.

Il y a des fonds de réserves avec une utilisation mal définie, même inconnue, comme « école » ou « citerne », qu'il faut revoir.

Autres engagements pas comptabilisés :

La commune a donné une garantie de déficit de POLOUEST à la hauteur de CHF 39'500

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal 09/19,
- Vu les comptes communaux 2018, ainsi que de ceux des Ententes intercommunales ;
- Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances sur l'examen des comptes;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2018, ainsi que le bilan tels que présentés

Ainsi fait à St-Sulpice le 23 mai 2019

AU NOM DE LA COMMISSION

La Présidente



Roxane BERNER

Le Rapporteur



Markus AFFOLTER